



Téléphone : 03.23.63.71.30

Internet : www.ribemont.fr
e-mail : mairie@ribemont.fr

BRADERIE

Dimanche 2 Novembre 2025
De 8 h 00 à 18 h 00

La Ville de RIBEMONT & le Comité d'animation organisent le **Dimanche 2 Novembre 2025** leur braderie-brocante et bourse toutes collections. Afin de permettre la bonne organisation de cette manifestation, il vous est demandé de bien vouloir vous inscrire à l'aide du coupon réponse ci-dessous. (**Inscription jusqu'au 25 octobre**).

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou le jour de la braderie. Les conditions climatiques ne donnent pas lieu au remboursement ni au report de la manifestation.

Commerçants (**3€ le m**) Brocante (**2€ le m**) Bourse toutes collections (**5€ la table – salle Polyvalente**) *Cochez votre catégorie - **Toute place réservée non occupée à 8h maximum sera redistribuée.***



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à la Mairie de RIBEMONT – Rue Condorcet 02240 RIBEMONT pour le 25 oct.

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TELEPHONE 1/ : _____ 2/ : _____

N° Immatriculation au RCS _____ E-MAIL : _____

Souhaite réserver un emplacement de _____ mètres
Articles vendus (*pour les commerçants*) :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| Camion seul..... | <input type="checkbox"/> |
| Camion avec remorque..... | <input type="checkbox"/> |
| Voiture seule..... | <input type="checkbox"/> |
| Voiture avec remorque.. | <input type="checkbox"/> |
| Parasol..... | <input type="checkbox"/> |

Documents à joindre impérativement à votre demande :
(*Tout bulletin incomplet ne pourra être pris en considération*)

- Photocopie extrait K-bis (*pour les commerçants*)
- Photocopie assurance Responsabilité Civile (*pour les commerçants*)
- Photocopie carte professionnelle (*pour les commerçants*)
- Attestation sur l'honneur (*pour les brocanteurs*)
- Photocopie de votre carte d'identité

J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint, et m'engage à le respecter.

A..... Le.....

RESERVE A L'ORGANISATEUR

N° PLACE : _____ RUE : _____ PAYE LE : _____
METRAGE : _____ MONTANT : _____ € MODE REGLEMENT : _____

VILLE DE RIBEMONT (AISNE)



☎ : 03.23.63.71.30
Internet : www.ribemont.fr
E-mail : mairie@ribemont.fr

Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballages en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.

Pour participer à notre BRADERIE-BROCANTE de ce **dimanche 2 novembre 2025** nous vous prions de remplir l'attestation sur l'honneur ci-dessous.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) nom et prénom :

Né (e) le : A :

Domicilié (e) :

.....
Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à..... Le.....

Signature :

RÉGLEMENT 2025

- 1) La braderie d'automne organisée par le Comité d'Animation et de Promotion de la Ville de RIBEMONT et la municipalité est fixée au Dimanche 2 Novembre 2025 de 8 heures à 18 heures.
- 2) La circulation des véhicules sera interdite sur tout le parcours de la braderie.
- 3) Les organisateurs, seuls qualifiés pour les emplacements à attribuer, rappellent que le jour de la braderie, les bradeurs s'installeront uniquement sur la route, les commerçants sédentaires riverains auront la priorité. Inscriptions à la Mairie.
- 4) La participation financière est de 3€ le mètre pour les commerçants et 2€ le mètre pour les particuliers à payer le jour de la Braderie.
- 5) Il est interdit de planter des piquets. Les pieds de table, tréteaux, etc...devront être protégés.
- 6) Si l'intervention des pompiers était nécessaire, les organisateurs ne seraient pas responsables des dégâts subis.
- 7) Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner toute personne ne respectant pas les emplacements de la braderie ou qui ferait une entorse à ce règlement.
- 8) Dans le cadre de la Braderie aura lieu une brocante réservée aux particuliers. (2€ le mètre)
- 9) Une permanence sera installée le jour de la braderie, dans une des salles de la Mairie de 6h à 9h. Les bradeurs pourront être accompagnés à leur emplacement nominatif correspondant à la place réservée. Tout emplacement réservé non occupé à 8h maximum sera redistribué.
- 10) Dans l'esprit d'une bonne organisation nous vous demandons de garder votre emplacement le plus propre possible. Nous vous en remercions d'avance.

LE COMITE D'ANIMATION ET LA MUNICIPALITE
DATE ET SIGNATURE